



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **22**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 17 février 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN (à partir de 19h47), Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Baptiste JAUNEAU, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER (à partir de 19h47), ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **22H00**

Secrétaire : **Baptiste JAUNEAU**

FINANCES

DL.17.006 – Débat d'Orientation Budgétaire – Budget Ville

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales Territoriales, le maire doit, chaque année, présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Conformément au même article du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2017 sont précisément définies dans le rapport de synthèse annexé à la présente délibération, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2017 de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Locales Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires d'Ingré annexée à cette délibération,

Après avis favorable de la commission « Finances Ressources Humaines » du 6 février 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017 et sur la base du rapport annexé à la délibération,

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité des propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 14 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 2 mars 2017
et publication ou notification le : 2 mars 2017



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-17-006

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-03-20T15-39-12.00 (MI205150884)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20170320-DL-17-006-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Débat d'Orientation Budgétaire

Date de décision : 20/03/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Débats d'orientation budgétaire.

Acte : [dl.17.006.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 20/03/17 à 15:39

Date 20/03/17 à 15:39

Date 20/03/17 à 15:45

Par RICHARD Aurélie

Par RICHARD Aurélie

